P. P.
1200 Genève 2

Nº 34 1er trimestre 2009

«L'esclavage crée le désir de libération; l'exil, lui, fait naitre le rêve de la délivrance».

Marek Haltere.

Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE

Actualité

L'opinion publique peut-elle «sauver» Fahad K ?

Galvanisés par le succès obtenu par la pétition lancée au lendemain de son arrestation à Zurich (25 mars), les amis du requérant d'asile irakien comptent sur un sursaut humanitaire du peuple helvétique et de ses dirigeants.

Lire page 3

Suisse

Berne se prépare à reprendre la politique des contingents

Lire page 4

Débat

La presse suisse propage-t-elle des préjugés racistes ?

Lire page 5

Focus

La logique de l'accord de Dublin est malsaine pour les requérants d'asile

Lire page 7

Edito

Qui va animer les débats sur les nouveaux durcissements?

Les derniers durcissements de la loi sur l'asile ne produisent pleinement leurs effets que depuis deux ans environ. La mesure complète de leur impact n'est pas encore faite, mais le Conseil fédéral envisage déjà d'enfoncer le clou. Il vient d'engager la procédure de consultation portant sur la révision partielle de la loi sur l'asile et du droit des étrangers.

Le projet vise à instaurer l'exclusion de la qualité de réfugié en cas de refus de servir ou de désertion ; c'est le cas de la plupart de ressortissants érythréens qui viennent demander l'asile en Suisse. Le Conseil fédéral propose aussi dans son document la criminalisation de l'activité politique publique pour mettre un terme à la création de motifs postérieurs à la fuite, la suppression de la possibilité de déposer une demande d'asile à l'étranger dans une ambassade, l'obligation de prouver et non plus de rendre seulement vraisemblable que le renvoi ne peut être exigé.

Est-il raisonnable de restreindre aussi drastiquement le champ des motifs de demande d'asile, dans la mesure où ce même Conseil fédéral ne cesse de réaffirmer son attachement aux droits fondamentaux et aux droits humains ? Finalement, pour quels types de persécutions la Suisse pourrait-elle accorder sa protection ? Les contradictions sont troublantes. Mais le gouvernement suisse, aux prises avec les forces politiques qui placent l'asile et le séjour des étrangers au centre des enjeux électoraux, ne peut que réagir ainsi pour ne pas « se discréditer » vis-à-vis de l'opinion publique.

Dans ce contexte, les débats autour de ce projet de révision risquent d'être vifs et passionnés, offrant au monde l'image d'une Suisse frileuse qui passe son temps à verrouiller bruyamment ses portes pour éloigner les persécutés du tiers-monde et autres migrants.

A moins que le Conseil fédéral ne retire son projet, le paysage politique suisse va reprendre ses couleurs guerrières de l'ère Blocher. Les rengaines extrémistes vont rythmer les débats dans les médias, à leur guise, au détriment d'un dialogue raisonné entre les formations politiques et la société civile qui cherchent de vraies solutions aux problèmes posées.

Pour ne pas laisser le champ libre aux groupes d'intérêts politiques, une large coalition nationale dominée par les défenseurs des droits humains a présenté le 26 mars dernier ses prises de position contre le projet de durcissement mis en consultation par le Conseil fédéral. Ses arguments sont publiés dans un communiqué qui n'a provoqué qu'une timide réaction dans la presse nationale. Dommage !

La Rédaction

COURRIER DES LECTEURS

Bonjour!

Lisant la page 16 de votre journal no 32, nous avons été plutôt interloqués par les propos de Mme Atsede Egussie. En effet, cette dame se plaint de n'avoir eu aucune possibilité de contact avec des citoyens suisses.

Or, nous sommes un groupe d'accueil des requérants d'asile de Sainte-Croix et depuis des années, nous organisons chaque lundi une collation pour les résidents du centre de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) de notre village.

Notre local est intégré dans le centre d'accueil, face à la salle de cours, et ouvert à tous de 11h à 12h30.

Notre groupe, qui est actif dans ce genre de contacts depuis 1991, a ouvert l'an dernier un vestiaire, également ouvert à tous, deux fois par semaine. Nos bénévoles, polyglottes, ont organisé diverses activités: bricolages pour les enfants, couture, appui de français, cinéma et «lanterne magique», spectacles, célébrations religieuses, repas avec l'école, promenades, sport et fitness, etc.

Nous n'avons donc pas ménagé nos efforts pour que, justement, les résidents du centre EVAM aient des contacts avec la population du village.

Comprenez donc notre étonnement quand cette personne se plaint du manque de contact!

Précisons encore que le foyer de Sainte-Croix est situé au centre-même du village.

Nous aimerions donc bien comprendre ce qui s'est passé pour que Madame Atsede Egussie se soit sentie si isolée! Avec nos salutations cordiales.

Pour le groupe d'accueil de Sainte-Croix
Anne-Lise Tanner

Voix d'Exils N° 34

Sommaire

Actualité
L'opinion publique vient à la rescousse de Fahad K. P. 3
Suisse
La Suisse se prépare à reprendre la politique des contingents P. 4
Débat
La presse suisse propage-t-elle des préjugés racistes ? P. 5
Europe
Quand l'immigration irrégulière est assimilée au crime P. 6
Focus
La logique de l'accord de «Dublin» est malsaine P. 7
Espace Schengen
Le requérant d'asile n'est pas libre d'aller et de venir P. 8

PAGES CANTONALES – Genève
Santé
Accès aux soins : ce que le requérant d'asile doit savoir P. 9
Logement
Caritas met la pression sur l'Hospice général P. 10
Publication
La Fédération genevoise de coopération s'engage aux côtés des migrants P. 11

PAGES CANTONALES – Neuchâtel
Multiculturalité
A Neuchâtel, la cohésion multiculturelle par des cours intensifs de français P. 12
Anniversaire
Intégration des femmes migrantes : 15 ans de succès à Neuchâtel P. 13

PAGES CANTONALES – Vaud
Hébergement
Les «cas Dublin» sont accueillis dans un sous-sol P. 14
Santé mentale
Des cris dans l'obscurité des foyers P. 15

PAGES CANTONALES – Valais
Rencontre
L'institut Notre-Dame de Lourdes s'installe pour un temps au Centre de formation «Le Botza» P. 16-17

MAGAZINE
Portrait
Omar a réussi une belle intégration professionnelle malgré son handicap P. 18
Témoignage
«J'ai passé un an à Voix d'Exils» P. 19

Actualité

L'opinion publique vient à la rescousse de Fahad K.

En quête d'asile en Suisse, l'Irakien Fahad K est condamné à l'expulsion vers la Suède, suite à la décision du Tribunal administratif fédéral. Ses amis ont initié une pétition en ligne, espérant changer la donne.

A l'heure où nous mettons sous presse, Fahad K. est détenu à Zurich en attente d'une expulsion vers la Suède. Peut-être est-il déjà expulsé vers Stokholm. Le Tribunal administratif fédéral a confirmé le 19 mars dernier la décision de l'Office fédéral des migrations (ODM) de le renvoyer en Suède, pays de sa première demande d'asile en 2007, en application du règlement européen «Dublin 2*».

Signatures par milliers

Fernand Melgar, le réalisateur du film «La forteresse» où Fahad K. apparaît, ne ménage aucun effort depuis des semaines pour que ce renvoi soit annulé. La pétition qu'il a lancée sur son site internet (www.laforteresse.ch) a recueilli en quelques heures plus de 3500 signatures. Adressée à la Conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral de justice police et au directeur de l'ODM, Eduard Gnesa, cette pétition a été «un véritable succès auprès de l'opinion publique, toutes tendances politiques et tous milieux sociaux confondus», a indiqué le cinéaste vaudois. Chaque signataire a envoyé une copie de la pétition à l'adresse électronique de Mme Widmer Schlumpf. 24 heures après le coup d'envoi, la boîte de courriels de la conseillère fédérale «était remplie de milliers de pétitions signées», a commenté Fernand Melgar.

Outre quelques grosses pointures de la politique suisse, un nom bien connu des milieux de la justice fédérale est venu s'ajouter à la liste des signataires, donnant ainsi une dimension plus grande au message envoyé par Fernand Melgar à Mme Widmer-Schlumpf. Il s'agit de l'ancien président du Tribunal fédéral (TF) Giusep Nay. Le magistrat ne s'est pas contenté de signer la pétition. Il y a ajouté cette phrase: «Faire la preuve de nos hautes exigences en matière de droits humains serait, en particulier par les temps qui courent, fort utile à la réputation de la Suisse et susciterait de la compréhension pour les positions que nous défendons actuellement.»

Petit geste d'Eveline Widmer-Schlumpf

Devant tant de contestations, Eveline Widmer Schlumpf a ordonné la suspension de la procédure de renvoi pour permettre à Fernand Melgar et à la mandataire juridique de Fahad K. de pouvoir s'entretenir une dernière fois avec lui. L'ODM a indiqué que le renvoi de l'Irakien est inéluctable après la décision du TAF. Par contre, il a la possibilité d'un réexamen de son dossier en Suède, a-t-on précisé du côté de Berne.

©Fernand Melgar

Fahad K. lors du tournage de « La Forteresse » à Vallorbe. (www.laforteresse.ch)

Elise Shubs, la mandataire juridique de Fahad K. ne croit pas un seul instant à cette possibilité. «Je suis persuadée que la Suède va le renvoyer vers la mort, en Irak», a-t-elle déclaré, la voix cassée par l'émotion. Pour la juriste, la position de la Suède est connue. Ce pays lui a refusé deux fois sa protection en appliquant strictement la réglementation européenne «Dublin 2». Pour l'Etat suédois, Fahad K. doit retourner en Grèce, premier pays où son identité a été enregistrée. Or, la Grèce refuse systématiquement l'asile aux Irakiens et procède fréquemment à leur renvoi. Une pratique d'ailleurs très critiquée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Une expulsion vers la Grèce est synonyme de renvoi en Irak, sa patrie, où le danger rôde à chaque coin de rue pour un ancien interprète engagé par l'armée américaine. Une «haute trahison» décrétée par des groupuscules islamistes.

Contrairement à d'autres pays européens, la Suède a déclaré que l'Irak n'est plus un pays où règne une situation de violence généralisée et qu'elle peut renvoyer ses ressortissants irakiens dans tout le pays. Elle a même conclu des accords avec l'Irak pour rendre les renvois forcés possibles.

Lueur d'espoir?

Le temps est compté mais les amis de Fahad K. gardent espoir. Mais la Suisse peut-elle vraiment accorder l'asile au jeune Irakien?

Selon plusieurs juristes dont la mandataire de Fahad K., il y a un mince espoir qui repose sur la «clause de souveraineté» contenue dans l'Accord de Dublin. La Suisse peut faire usage de cette clause quand l'exécution d'une décision en matière d'asile peut constituer une grave violation de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés. Selon Mme Shubs, le TAF peut examiner un recours de Fahad K. sur le fond, en prenant en considération les indices de persécution qui pèsent sur sa personne. A l'heure où nous écrivon ces lignes les amis de Fahad K. retiennent leur souffle.

La Rédaction

* Le règlement de Dublin 2 établit une règle selon laquelle le pays membre de l'Union européenne responsable de la présence sur le sol communautaire d'un étranger voulant demander l'asile doit alors prendre en charge cette demande d'asile. En application de cette règle, le cas de Fahad K. devrait être traité par la Grèce, premier pays européen qui l'a accueilli.

Suisse

La Suisse se prépare à reprendre la politique des contingents

Les demandes se font de plus en plus pressantes sur le Conseil fédéral pour qu'il revienne sur sa décision de suspendre l'admission de groupes de réfugiés décidée depuis les années nonante.

On se souvient encore de la forte position prise par l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher en mai 2007. La Suisse, par sa voix, avait refusé sèchement d'accueillir un contingent de 500 réfugiés irakiens, suite à la demande du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), expliquant que la politique des contingents allait créer un effet d'appel vers l'Europe.
Cette déclaration semble être reléguée aux oubliettes si l'on en croit le responsable de la communication de l'Office fédéral des migrations (ODM), Jonas Montani. Interrogé sur la question par Voix d'Exils, il indique que la conseillère fédérale Éveline Widmer-Schlumpf est en train d'examiner attentivement les recommandations d'un rapport rédigé par un groupe de travail. Elle fera connaître sa décision fin juin 2009. M. Montani précise que la conseillère fédérale est tout à fait favorable aux idées émises par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM).

©CICR/B. Heger

Le programme de réinstallation peut sauver ces jeunes Soudanais qui vivent depuis de nombreuses années dans les conditions précaires des camps de réfugiés.

Un coût raisonnable

A l'automne 2008, la CFM a remis au Conseil fédéral un rapport intitulé «Admission de groupes de réfugiés et aide sur place». La principale recommandation de ce document porte sur la participation de la Suisse aux programmes de réinstallation. Le rapport demande que la Suisse accueille ainsi 200 à 300 réfugiés par an. La CFM estime le coût de cette opération humanitaire à 20 à 30 millions de francs par année. Les fonds pourraient être utilisés pour l'accueil de groupes de réfugiés ou pour des programmes de réinstallation sur place (en règle générale, dans un Etat voisin du pays d'origine des réfugiés). Une telle politique permettrait d'aider les réfugiés qui ont le plus besoin de protection. Ces réfugiés ne peuvent pas retourner dans leur pays et vivent souvent depuis de nombreuses années dans un pays de premier accueil dans des conditions précaires.

> La plupart des réfugiés en besoin de réinstallation sont originaires d'un pays asiatique, d'Afrique ou des pays du Moyen Orient et du Maghreb.

La plupart des réfugiés en besoin de réinstallation sont originaires d'un pays asiatique, d'Afrique ou des pays du Moyen Orient et du Maghreb. Le HCR a fait des mesures de réinstallation une priorité, notamment dans le cadre de situations prolongées telles que certains cas résiduels en Iran, Pakistan et Ouzbékistan (réfugiés afghans), les réfugiés érythréens au Soudan, les réfugiés birmans (Rohingas) au Bangladesh et les réfugiés burundais en Tanzanie.

Acte de solidarité

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) suit de près cette nouvelle évolution de la politique suisse en matière d'asile. Son porte-parole, Yann Golay, bien que prudent, déclare que «l'accueil de contingents de réfugiés ne saurait remplacer la procédure d'asile ordinaire. Mais il la complète en faveur de réfugiés condamnés à vivoter durablement dans des camps, sans perspective d'avenir. L'accueil de contingents constitue en outre une marque de solidarité de la Suisse avec les pays de premier accueil, qui abritent le plus grand nombre de réfugiés.»
Les motifs de la relance de cette politique tiennent au fait que le HCR cherche à trouver des solutions de réinstallation durable pour des réfugiés se trouvant dans des camps situés dans des zones de crise. En 2008, le HCR cherchait des solutions de réinstallation pour quelque 154'000 personnes. Il en a trouvé pour un peu plus de 100'000 d'entre elles. «Malheureusement, seulement 1% du nombre global de réfugiés en réel besoin de protection trouve un accueil dans un pays tiers. Le HCR et ses partenaires s'engagement pour un renforcement du programme de réinstallation en espérant que la Suisse rejoigne le groupe croissant des pays qui accueillent des réfugiés réinstallés», plaide Karin Jehle du HCR.
En 2008, les Etats-Unis ont accueilli la plus grande partie des réfugiés réinstallés, suivis de l'Australie, du Canada, de la Norvège et de la Finlande. Les pays scandinaves sont d'ailleurs les plus enthousiastes dans la pratique de la politique des contingents. Invités au troisième symposium sur l'asile qui a eu lieu à Berne en janvier 2009, les représentants de ces pays ont fait état de leurs expériences très positives concernant la réinstallation des réfugiés. De quoi inciter la Suisse à leur emboîter le pas.

La Rédaction

Débat

La presse suisse propage-t-elle des préjugés racistes?

A l'occasion de la Semaine d'actions contre le racisme organisée par le Bureau de l'intégration des étrangers de Genève, une table ronde a réuni plusieurs journalistes et scientifiques romands autour de la question du rôle des médias dans la propagation et la prévention du racisme.

La salle de l'Université ouvrière de Genève (UOG) était aux trois quarts vide ce soir du mercredi 18 mars. Pourtant, on annonçait la veille un débat passionnant sur un sujet censé attirer des foules. Les débatteurs ont cependant empoigné le thème avec fougue.

D'entrée de jeu, Dominique Von Burg, journaliste à la Tribune de Genève, a pris la défense de la presse pour mieux situer son rôle par rapport à la lutte contre le racisme. Pour lui, ce fléau est fondé sur des préjugés qui émanent de la société dans son ensemble. «L'enjeu est que les médias fassent bien leur travail. C'est à d'autres qu'appartient le cas échéant de lutter contre le racisme.» Les autres, c'est-à-dire les acteurs associatifs, les politiques. Michel Danthe, rédacteur en chef du Matin Dimanche a fait la précision suivante: «Nous faisons le travail d'information brute et de perspective. Le travail de prévention revient aux lecteurs. Il appartient aux gens de se saisir ce qu'on leur dit et d'en faire un processus de prévention, de prise de conscience».

Philippe Bach, rédacteur au Courrier, a pointé du doigt la responsabilité des médias par rapport à la prévention du racisme.«Les médias peuvent jouer un rôle de prévention s'ils permettent aux gens de se découvrir, de s'enrichir de leurs différences, de briser certains préjugés, certaines barrières ou visions stéréotypées.» Certaines chartes déontologiques de la profession donnent d'ailleurs mandat de prévenir le racisme. Sa déclaration a eu le mérite de faire réagir l'assistance, dont M. Daza du Bureau de l'intégration des étrangers. A la fin de la séance, il a confié à *Voix d'Exils* la quintessence de sa réflexion: «Les médias sont des constructeurs d'opinions publiques, par conséquent, ils ont la responsabilité de prévenir le racisme», a-t-il déclaré.

©VDE/Andy Mack

Dominique Von Burg et Michel Danthe, deux des orateurs qui ont mis l'accent sur la responsabilité personnelle des lecteurs.

Titres mis en cause

Mateo Gianni, maître d'enseignement et de recherche en sciences politiques à l'Université de Genève, a pour sa part analysé l'angle d'interprétation de certaines idées véhiculées par la presse suisse. Pour appuyer sa démonstration, il a cité quelques titres qui ont fait la Une des quotidiens romands dont: «Faut-il brûler Tarik Ramadan»? Dans le même ordre d'idées, Philippe Bach a dit avoir eu des maux de ventre en lisant la Une d'un journal suisse alémanique qui a titré:«Les enfants d'étrangers, hors de nos classes.» Ce titre laissait sous-entendre que les enfants des migrants sont la cause de la baisse de niveau scolaire. «Pour moi, c'est du racisme», a-t-il conclu. Plusieurs membres de l'assistance ont livré leurs anecdotes sur la question dont une dame, particulièrement choquée par un article paru récemment dans un quotidien romand qui a titré: «Les Russes envahissent la Suisse».

> Philippe Bach: «Les médias peuvent jouer un rôle de prévention s'ils permettent aux gens de se découvrir, de s'enrichir de leurs différences, de briser certains préjugés, certaines barrières ou visions stéréotypées.»

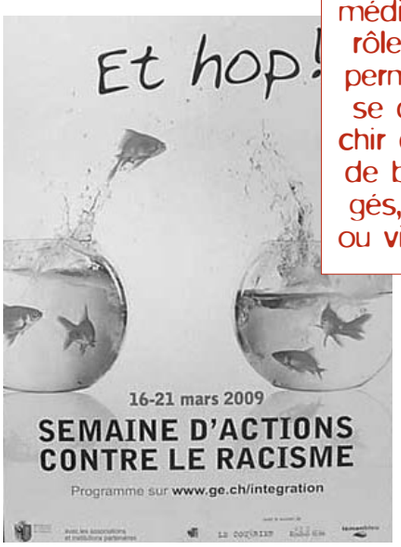

Faits divers et discriminations

Le représentant du Courrier a par la suite fustigé quelques uns de ses confrères, les accusant d'être défaillants dans le traitement des faits divers. «Ces faits nous sont rapportés souvent par la police. En général, les journalistes n'ont pas la possibilité de les vérifier ni de suivre leur évolution.» Pour éviter de tomber dans des erreurs, les rédacteurs du Courrier s'abstiennent de temps en temps de citer des nationalités de personnes impliquées dans des délits. Pour Michel Danthe, il est difficile pour un journaliste de pouvoir se trouver sur le lieu où se déroule un fait divers à moins que le journaliste soit habité par le Saint Esprit. Le fait de vouloir citer la nationalité d'un présumé coupable ne compromet en rien dans certains cas l'objectivité ou le principe de non-discrimination.

«Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas dire que c'est un étranger qui est mis en cause? Ne pas le dire est une espèce de censure qui n'a pas de sens», a observé Thérèse Obrecht-Hodler, présidente de la section suisse de Reporter sans frontières.

Néanmoins, tous les orateurs se sont mis d'accord sur la conclusion tirée par Michel Danthe: «En général, les médias suisses font leur travail dans la limite de la décence.» Un point de vue que ne partagent pas les étrangers, à en croire une étude récente de la Commission fédérale pour les migrations; les migrants pensent que les médias helvétiques ont d'eux une image plutôt négative.

Andy MACK

Europe

Quand l'immigration irrégulière est assimilée au crime

L'Union européenne et quelques États associés, dont la Suisse, ont adopté, depuis le 5 janvier de cette année, une nouvelle réglementation concernant l'immigration irrégulière des ressortissants des pays dits «tiers». Dénommé «directive retour», le texte a soulevé une protestation presque planétaire.

©UNHCR/A.van Genderen Stort

Bloqués aux frontières de l'Europe ! Ce sera le sort de plus en plus de migrants, comme ces jeunes kurdes iraniens.

Face à des drames de l'immigration comme ceux de la Ceuta en Espagne, en 2005, ou devenus presque quotidiens aux îles Canaries et à Lampedusa, en Italie, la communauté internationale s'attendait à une réponse humaniste et compréhensive du continent européen. Que nenni. C'est de façon musclée que les 27 pays de l'UE et ses associés, dont la Suisse, ont décidé selon leur formule, d'«*émettre un message fort*» en direction de potentiels candidats à ce genre de mouvement migratoire.
Comme message fort, c'en est certainement un si l'on recense les mesures contenues dans cette directive du 16 décembre 2008: rétention (un euphémisme), y compris celle des enfants mineurs, pouvant aller jusqu'à 18 mois; non accès, en cas d'expulsion, au territoire européen pendant 5 ans; enfin, décision de rétention pas nécessairement judiciaire… Un véritable paysage de l'infraction pénale.

Réactions internationales

La directive retour une fois adoptée a soulevé une fronde de protestations presque planétaire dont les plus virulentes sont venues d'Amérique latine, plus précisément des pays dirigés par la gauche (Bolivie, Brésil, Venezuela…) Pour Evo Morales, président de la Bolivie, la directive retour a pour nom véritable la «*directive de la honte*», qui n'a pas sa place dans cette Union européenne reconnue par tous comme «*un espace de prospérité et de libertés publiques*».
Bien avant l'adoption parlementaire du texte, il s'était fendu d'une véritable opération de communication en envoyant à la classe politique et aux médias européens un factum stigmatisant tout le contenu de la directive. Se livrant à une sorte de leçon d'histoire, il a rappelé que «*jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe était un continent d'émigrants. Des dizaines de millions d'habitants partirent pour les Amériques pour coloniser, échapper aux famines, aux crises financières, aux guerres ou aux totalitarismes européens et à la persécution des minorités ethniques*». Et pour enfoncer le clou, Evo morales assène que «*les Européens sont arrivés dans les pays d'Amérique latine et d'Amérique du Nord en masse, sans visa, ni conditions imposées par les autorités.*» Quant à Hugo Chavez, le président vénézuélien, il n'a pas lésiné sur les menaces, allant jusqu'à promettre une rupture de livraison du pétrole si l'UE passe à l'application de sa directive. Une véritable guerre de tranchées se dessine entre l'UE et les pays latino-américains.

Quelques assouplissements européens

Contenues dans une directive, les mesures prônées sont, selon la catégorisation des actes juridiques européens, plus des objectifs à atteindre que des règles directement contraignantes pour les États parties. Seul un «texte coulé en règlement» a valeur de contrainte directe. Ainsi, la France n'entend pas aller au-delà de 32 jours de rétention ou décider d'un bannissement de cinq ans, selon Brice Hortefeux, alors ministre français de l'immigration.
En Suisse, le Conseil fédéral a adopté le texte, mais les changements attendus sont encore en chantier si l'on se réfère au communiqué du département de Justice et Police d'Eveline Widmer-Schlumpf publié le 28 janvier dernier. Des aménagements dans le droit suisse sont prévus. Le Parlement aura le dernier mot.
Il convient cependant de rappeler que la Confédération helvétique a pris part à toutes les étapes de négociation de cette directive dans le cadre des accords Schengen/Dublin. Une chose certaine est que le délai de 24 mois appliqué aujourd'hui aux mesures de contrainte contre les refoulés réfractaires au renvoi devra être réduit à 18 au maximum. C'est ce qui s'est passé dans certains pays nordiques qui pratiquaient des durées de 24 mois, voire plus.
Mais pour le professeur Sandro Cattacin, responsable du département de sociologie à l'université de Genève, les États européens «n'ont pas les moyens d'appliquer les mesures contenues dans cette directive». Le texte frise l'effet d'annonce…, ajoute-t-il. «Où retenir les clandestins quand les pénitenciers ordinaires sont déjà occupés jusqu'aux combles?», enchaîne-t-il. Ainsi, il relativise la corrélation que l'on pourrait établir entre la montée de l'extrême droite et la production de mesures draconiennes contre les migrants illégaux. Cela participe d'une seule stratégie: le jeu d'appropriation de l'espace public par les acteurs politiques… Mais, stratégie ou pas, les prisons pour étrangers sont elles déjà dressées sur la place publique!

Balabi POSHO

Focus

La logique de l'accord de «Dublin» est malsaine

La convention agite les milieux de l'asile. Pour les requérants, ce sont surtout ses côtés pernicieux qui s'affichent. Comment la Suisse entend-elle manœuvrer ?

La convention entrée en vigueur le 12 décembre 2008 agite les milieux de l'asile. Pour les requérants, ce sont surtout ses côtés pernicieux qui sont relevés.

Afin d'éviter le «tourisme de l'asile», les pays européens se sont dotés d'un instrument juridique, la Convention de Dublin de 1990, remplacée maintenant par le règlement Dublin 2 du 18 février 2003. La Suisse a mis en application ce règlement depuis le 12 décembre 2008, obtenant ainsi accès au système EURODAC, une base de données qui contient les empreintes digitales des demandeurs d'asile.

L'Office fédéral des migrations (ODM), par la voix de Romano Cantieni, résume pour Voix d'exils l'intérêt de la Suisse: «La procédure Dublin permet de transférer des personnes à un autre Etat Dublin lorsque ces personnes ont déjà déposé une demande d'asile dans le pays concerné. L'ODM part du principe que la procédure Dublin pourrait amener une baisse des demandes d'asile. Une analyse plus approfondie ne sera possible qu'ultérieurement.»

Yann Golay, porte parole de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), s'appuyant sur son expérience et les chiffres officiels de l'Union européenne tient un autre discours: «La réglementation Dublin n'est certainement pas désavantageuse pour la politique officielle suisse en matière d'asile; les critères de compétence pour le traitement des demandes d'asile que prévoit la réglementation péjorent par contre les Etats situés aux frontières de l'Europe. Cela étant, le système ne fonctionne pas très bien et, selon des chiffres officiels de l'UE, de janvier 2004 à décembre 2007, seules 3% des demandes d'asile en Europe ont donné lieu à un transfert effectif de requérants d'asile entre pays participant au système. Il n'est donc pas du tout certain que la Suisse puisse «sabrer» largement par ce biais en cas d'afflux massif de requérants d'asile.»

Ce qui laisse entrevoir déjà des situations de plus en plus dangereuses, inhumaines et graves pour les requérants d'asile. Trois menaces qu'il convient d'expliciter.

Renvoi systématique

L'application à la lettre des accords de Dublin occasionnerait le renvoi systématique de personnes qui méritent une protection et qui se retrouvent, une fois encore, confrontées au danger. Ceux pour qui le premier pays de passage n'a pas émis un accord de transfert se retrouvent dans la galère des centres de transit.

Atteinte aux droits des requérants

Le Haut-commissariat aux réfugiés et des organisations non gouvernementales des droits de l'homme appellent depuis quelques années les gouvernements signataires de l'accord de Dublin à suspendre les transferts des demandeurs d'asile vers la Grèce qui est sur la liste des pays épinglés par la Commission européenne pour son non-respect des droits des demandeurs d'asile.

A ce sujet, Romano Cantieni affirme que «la problématique de la Grèce est connue de l'ODM. Les États membres, la Commission européenne, mais aussi la Cour européenne ont souligné les déficits dans le système d'asile de la Grèce. Les directives déterminantes dans le cadre des normes en matière d'asile ont été mises en œuvre l'été dernier, et certains États membres dont la Grèce bénéficieront d'un soutien logistique. L'ODM suit de près le développement de la situation en Grèce.»

Yann Golay de l'OSAR nous confirme qu'il y a atteinte à la loi suisse:«En soi, des transferts vers des pays européens qui n'accordent pas d'accès à une procédure d'asile équitable portent atteinte au principe de non refoulement que la Suisse s'est engagée à respecter. Mais en pratique, il est extrêmement difficile d'enrayer de tels transferts, car les requérants concernés n'ont guère l'occasion de faire valoir leur mise en danger auprès des autorités suisses: leur demande d'asile se heurte à une décision de non entrée en matière qui leur est notifiée en même temps qu'ils sont transférés dans un pays européen, et un éventuel recours n'a en général pas d'effet suspensif.»

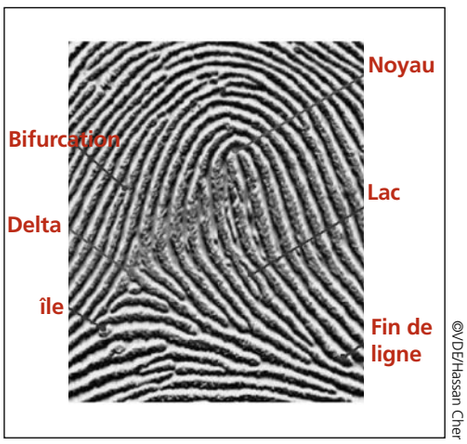

©VDE/Hassan Cher

L'enregistrement des empreintes dans le fichier EURODAC est redoutable pour les requérants d'asile.

Maltraitance psychologique

Une étude universitaire a qualifié en 1999 l'application systématique de l'accord de Dublin à l'encontre des mineurs non accompagnés de «maltraitance psychologique», ce qu'a également dénoncé en 2006 la Cour européenne des droits de l'homme.

Du côté de l'OSAR, c'est l'inquiétude. L'ODM affirme que l'examen se fait individuellement pour chaque dossier: le cas échéant, l'autorité pourrait renoncer à l'application du système Dublin sans qu'elle renonce à la possibilité de transfert des mineurs non accompagnés prévue dans le règlement Dublin 2.

Hassan CHER

Espace Schengen

Le requérant d'asile n'est pas libre d'aller et de venir

Depuis le 12 décembre 2008, la Suisse fait partie de l'espace Schengen. La libre circulation des personnes dans cet espace est effective, y compris pour les étrangers installés sur son territoire. Il n'en va pas de même pour le requérant d'asile.

©VDE/Andy Mack

Le document de voyage que l'ODM délivre aux réfugiés reconnus n'est pas accessible aux requérants d'asile.

Nombreux sont les requérants d'asile accueillis en Suisse qui désirent rendre visite à un proche en France, en Allemagne ou dans un autre pays européen de la zone Schengen. Certains sont tentés d'imiter d'autres étrangers qui circulent librement entre la Suisse et la France, par exemple. Mais aucune base légale n'autorise ce déplacement. M. Nyffenegger, fonctionnaire à l'Office fédéral des migrations, déconseille fortement une sortie hors de Suisse sans document de voyage valable, même pour aller faire ses courses dans une ville frontalière. C'est considéré comme une circulation illégale et le requérant fautif peut payer cher cette infraction; il risque purement et simplement le refus d'entrée en Suisse et perdre ainsi son statut de requérant d'asile. «Le requérant d'asile doit rester en Suisse tant que les autorités compétentes n'ont pas pris une décision définitive relative à sa demande d'asile. Il doit vivre dans son canton d'affectation et rester à la disposition des autorités cantonales et fédérales compétentes pour traiter son dossier», explique t-il.

Parole de juristes

Yves Brutsch, juriste au Centre social protestant (CSP) à Genève, avoue n'avoir pas encore creusé la question, mais confirme les dires du fonctionnaire fédéral. «Le requérant d'asile doit en principe demeurer dans le pays où il a sollicité l'asile. A défaut, les autorités pourraient considérer qu'il se désintéresse de sa demande. C'est là la source de l'obligation faite aux requérants de ne pas quitter le territoire suisse, et cette obligation subsiste», observe t-il.

Plusieurs juristes spécialistes du droit des étrangers interrogés sur la question pensent que la liberté de circulation dans l'espace Schengen implique la possibilité de justifier d'un droit de séjour dans un des Etats parties en cas de contrôle de police. Or, un demandeur d'asile ne dispose pas de véritable autorisation de séjour. Il n'est admis en Suisse qu'à titre provisoire, en attendant une admission (séjour) ou un rejet de sa demande.

Roman Cantieni, fonctionnaire au service communication de l'ODM affirme, après avoir consulté les documents officiels disponibles, que «les requérants d'asile ne sont pas au bénéfice de la libre circulation dans l'espace Schengen.» Une déclaration certes lacunaire mais qui a le mérite d'être claire.

M. Cantieni nous renvoie à l'Acquis de Schengen (l'Accord signé le 14 juin 1985, ses protocoles, ainsi que les accords d'adhésion des Etats et la Convention d'application du 19 juin 1990). Ce dernier texte stipule en son article 21 que «les étrangers titulaires d'un titre de séjour délivré par une des parties contractantes peuvent sous le couvert de ce titre, ainsi que d'un document de voyage, ces documents étant en cours de validité, circuler librement pendant une période maximum de trois mois sur le territoire des autres parties contractantes, pour autant qu'ils remplissent les conditions d'entrée».

Un étranger à part

Peut-on dire que le requérant d'asile en Suisse ne dispose pas de titre de séjour? Et le permis N, alors? Ce document, au regard de la législation existante et de la pratique, ne permet pas au requérant d'asile de franchir la frontière suisse et de circuler dans l'espace Schengen. M. Nyffenegger précise que le requérant d'asile qui veut voyager hors de Suisse (dans l'espace Schengen ou ailleurs) ne peut le faire que pour des raisons strictement encadrées par l'Ordonnance sur l'établissement de documents de voyage pour étrangers (ODV) du 27 octobre 2004. Le requérant d'asile n'est autorisé à voyager hors de Suisse et à y revenir qu'en cas de maladie grave ou de décès d'un membre de sa famille, le règlement d'affaires importantes, strictement personnelles et ne souffrant d'aucun report, ou pour les excursions scolaires transfrontalières.

Pour ces cas-là, l'ODM délivre un certificat d'identité pour requérants d'asile, personnes à protéger ou personnes admises à titre provisoire. Ce certificat est muni d'un visa de retour.

Pour la plupart des personnes titulaires d'un permis F, il est possible de s'adresser à la Représentation de leur pays d'origine afin d'obtenir ou de prolonger des documents de voyage nationaux. Dans ce cas, le titulaire du permis F devra simplement requérir de l'ODM un visa de retour.

Comme on peut le constater, la libre circulation des personnes dans l'espace Schengen n'est pas acquise pour les requérants d'asile.

Marie-Eléonore ESSAGA
& Balabi POSHO

Santé

Accès aux soins: ce que le requérant d'asile doit savoir

Beaucoup de requérants d'asile malades sont déboussolés quand il faut aller chez le médecin. L'organisation du système de santé genevois qui leur est destiné n'est pas tout à fait simple à leurs yeux. Une description de ce dispositif s'impose.

Chaque demandeur d'asile attribué à Genève entre dans le système d'assurance du Réseau santé asile (RSA). Il bénéficie d'une assurance maladie payée par l'Hospice général de type «assurance maladie de base» et reste dans ce système tant qu'il n'est pas autonome financièrement. Dans le cadre du RSA, il n'a pas à payer de frais de santé: cela veut dire que la franchise, les 10% et la «quote-part» sont entièrement financés par l'Hospice général (HG). Certains frais hors assurance maladie, comme les lunettes ou les frais dentaires sont aussi pris en charge par l'HG (dans une certaine limite), de même que certains médicaments non remboursés comme les contraceptifs. Seule exception à cette «gratuité totale» des frais de santé: les rendez vous manqués (30 francs par rendez-vous manqué). Pour éviter de payer ces frais, le patient confronté à un contretemps doit décommander le rendez-vous médical 24 heures à l'avance. Il doit aussi s'abstenir de passer à la pharmacie s'il n'a pas une ordonnance du médecin.

Mais il faut le savoir, l'assurance maladie accordée aux requérants d'asile ne couvre pas tous les soins. Les frais qui ne sont pas couverts sont ceux qui relèvent de l'assurance invalidité: par exemple des «moyens auxiliaires» comme un fauteuil roulant, un appareil auditif. Dans ce cas, comme le besoin ne relève pas de l'urgence (on peut louer pour quelque temps un fauteuil roulant et c'est remboursé par la LAMal) il faut se renseigner auprès de son assistant social qui fera les démarches nécessaires.

Premières étapes

Dès son arrivée à Genève, le requérant d'asile reçoit de la main de son assistant social une attestation provisoire d'assurance maladie et quelques semaines plus tard, la carte définitive d'assurance maladie.

Dans les semaines qui suivent son arrivée, le requérant bénéficie d'une évaluation de santé faite par les infirmières du Programme santé migrants (PSM), soit dans son foyer, soit dans les locaux du PSM situés dans le quartier des Charmilles. L'infirmière voit avec lui quel médecin du RSA est le plus adapté, notamment en fonction de la langue parlée et du type de problèmes médicaux présentés: on dit qu'elle «attribue» un médecin au requérant d'asile. Si le patient a besoin d'un interprète, il est «attribué» au PSM qui utilise les services des interprètes de la Croix-Rouge genevoise.

©VDE

Le Dr Sophie Durieux-Paillard et son équipe du PSM accueillent et conseillent les requérants au 89 de la rue de Lyon.

Conditions d'accès aux soins

Dans le cadre de ce réseau de soins, le choix du médecin n'est pas entièrement libre: le médecin généraliste doit être membre du RSA. Il y a 38 médecins privés dans ce réseau et tous les médecins du PSM qui fait partie des Hôpitaux universitaires de Genève et ceux du Service de médecine de premier recours à l'Hôpital cantonal.

Les requérants ne peuvent pas non plus consulter de médecins spécialistes directement, sauf les gynécologues, les ophtalmologues et les pédiatres. Pour voir un spécialiste (dermatologue, chirurgien…), il faut passer par le médecin généraliste qui décide si la consultation spécialisée est indiquée et délivre un «avis de délégation» pour le spécialiste.

En ce qui concerne les urgences, les demandeurs d'asile doivent se rendre aux urgences de l'hôpital cantonal. Il ne faut pas consulter dans les permanences.

Cas particuliers

Les personnes frappées de non entrée en matière (NEM) n'ont pas d'assurance maladie, mais elles ont accès aux soins gratuitement par le PSM et/ou les urgences. Il y a trois permanences hebdomadaires pour les NEM au PSM.

Les requérants déboutés sont assurés, mais seulement dans le contexte de la LAMal, donc les frais non couverts par ladite loi ne sont pas payés par l'Hospice général (dentistes, lunettes).

> Le choix du médecin n'est pas entièrement libre: le médecin généraliste doit être membre du RSA.

A Genève, les requérants ont en règle générale accès à des soins de qualité, par l'intermédiaire du RSA. La barrière des langues est surmontée par le recours aux interprètes et au PSM. Les NEM sont moins bien lotis, mais ils ont aussi accès aux soins et peuvent bénéficier de tous les traitements nécessaires, contrairement à ce qui se passe dans d'autres cantons. Certains NEM peuvent être assurés s'ils ont un problème de santé chronique.

Dr Sophie DURIEUX-PAILLARD
En collaboration avec la Rédaction

Logement

Caritas met la pression sur l'Hospice général

Depuis la fin de l'année 2008, l'association Caritas (section genevoise) se préoccupe des conditions d'hébergement des requérants d'asile de Genève. Elle dénonce le délabrement des locaux et la promiscuité.

Tout a commencé le 5 décembre dernier. Une délégation de l'association Caritas a effectué une visite d'inspection au foyer des Tattes. Dans un compte-rendu publié quelques jours après, les collaborateurs de cette association caritative pointent du doigt l'insuffisance des équipements dans les logements: «Les familles peuvent être jusqu'à trois ou quatre par étage et se partagent une seule cuisine commune qui est équipée de deux cuisinières en très mauvais état.» Ils déplorent ensuite le manque d'eau chaude dans les douches. Ils illustrent leurs constatations par un fait observé lors de cette visite. «Pour doucher les bébés, les locataires ont donc dû acheter des tuyaux et inventer un système permettant d'amener de l'eau depuis le lavabo de la chambre jusqu'à la douche, ce qui empêche naturellement de fermer la porte.»

Atmosphère pesante

Les rapporteurs constatent aussi que «les familles de réfugiés placées aux Tattes sont installées dans les mêmes ailes et aux mêmes étages que de jeunes déboutés de l'asile qui sont dans l'attente d'un renvoi. L'atmosphère est ainsi extrêmement pesante et des questions de sécurité évidentes se posent. Il semble n'y avoir la nuit que deux agents de sécurité pour plus de dix immeubles à surveiller.»

Les observateurs de Caritas ont également noté, pour finir, le manque d'hygiène. «Une odeur de moisissure règne dans la majeure partie des locaux visités», ont-ils conclu.

Plusieurs mois après cette visite, les membres de la délégation de Caritas insistent encore sur ces mauvaises conditions de vie de quelque 250 personnes logées dans ce foyer.«Il faut que les choses changent», s'emporte Anna Jans, assistante sociale à Caritas.

Projets de travaux

Pour l'HG, la nécessité de réhabiliter les lieux n'est pas nouvelle. Elle s'est renforcée avec l'arrivée des personnes déboutées, puis le mélange de populations que l'afflux imprévu de nouveaux requérants d'asile a créé. Les critiques des œuvres d'entraide lui ont permis d'agir plus rapidement. Des travaux de réhabilitation ont été entrepris fin 2008 et une intervention plus lourde aura lieu durant cette année.

La direction a par ailleurs reçu mandat de son conseil d'administration d'évaluer les montants de la remise en état de l'ensemble des foyers du dispositif d'asile et le coût de construction de nouvelles structures d'accueil.

Cette information est de nature à rassurer les collaborateurs de Caritas qui s'occupe des permis B dans leur processus d'intégration. Mais ils sont sur leur garde depuis que le foyer des Tattes accueille aussi des permis B qui n'ont pas trouvé de logement individuel. «Nous ne lâchons pas l'affaire», assure Mme Jans qui voudrait voir l'HG effectuer plus vite les travaux de remise en état des logements.

Le cas du foyer des Tattes soulève à nouveau une question de fond. Les conditions de vies dans les foyers d'hébergement sont-elles inhumaines? Le chef du Service ressources de l'Aide aux requérants d'asile, Olivier Schmid, répond: «Tout dépend du regard qu'on pose sur ces lieux de vie. Les programmes mis en œuvre dans les foyers comportent des travaux d'utilité communautaire. Les personnes logées aux Tattes devraient être capables d'entretenir les parties collectives et leur chambre. Sinon, on peut logiquement s'interroger sur leur capacité à devenir autonomes et prétendre accéder au logement individuel.»

Pour régler en partie les problèmes de salubrité et éviter la dégradation rapide des logements, Olivier Schmid pense qu'«il faut responsabiliser les requérants d'asile qui peuvent prendre en charge l'entretien des parties collectives du foyer, avec une organisation de type hôtelier sous la supervision des formateurs d'adultes, et contraindre raisonnablement les déboutés à entretenir leur chambre.»

Il reste à traduire cette réflexion en actes concrets.

Les déboutés de l'asile sont en effet montrés du doigt par l'encadrement. Ils sont accusés d'être à l'origine de nombreuses dégradations des logements. Selon un assistant social exerçant aux Tattes, «rien ne sera simple tant qu'il y aura cette cohabitation entre des déboutés qui n'ont plus rien à perdre, des réfugiés statutaires et des requérants d'asile en procédure».

Luyindula NGIMBI

©VDE Luyindula Ngimbi et Hospice général

Suite à de nombreuses dégradations, des travaux de réhabilitation ont été entrepris fin 2008 et une intervention plus lourde aura lieu durant cette année.

Publication

La Fédération genevoise de coopération s'engage au côté des migrants

Un an après la tenue du deuxième Carrefour genevois de la solidarité, la Fédération genevoise de coopération (FGC) vient de publier le compte rendu de sa longue réflexion sur la corrélation entre migration et développement.

La FGC a finalement donné suite à sa promesse faite à l'issue du deuxième Carrefour genevois de solidarité de janvier 2008: rendre publique une déclaration* qui doit clarifier les positions des autorités suisses et des organisations non gouvernementales qui interviennent dans des projets de coopération avec des pays du sud. Pour la FGC, il est temps de considérer autrement le phénomène de la migration en Suisse, après l'adoption de nouvelles lois sur l'asile et les étrangers qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. L'organisation faîtière des associations de coopération de Genève constate que ces nouvelles lois «durcissent en effet la procédure d'asile, alimentent la fuite des cerveaux en provenance des pays en voie de développement et ne reconnaissent finalement pas le besoin en main d'œuvre peu qualifiée qu'a la Suisse.» Elle exige maintenant une action cohérente de la part des autorités suisses en concertation avec les pays de provenance des migrants, «afin que l'expérience de toute personne vivant une migration, travailleur migrant ou personne réfugiée, puisse être accompagnée au nom du développement».

Recommandations aux autorités suisses

La déclaration de la FGC comporte huit recommandations adressées aux responsables suisses qui définissent la politique de migration et du développement. L'un des principaux points du document met l'accent sur les retombées économiques du phénomène migratoire. La FGC demande à la Confédération de prendre en considération les effets néfastes de sa politique en tant qu'Etat riche et de mener une politique cohérente vis-à-vis des pays en voie de développement. Elle réclame ainsi l'équité et l'éthique dans les échanges commerciaux ainsi qu'une solidarité (aide au développement) plus efficiente.

Une suggestion plus concrète vient soutenir cette demande ; les agences de coopération doivent encourager les transferts de fonds pour le développement en proposant un renchérissement des fonds envoyés, « à l'image du programme *tres por uno* existant entre le Mexique et les Etats-Unis (pour chaque franc envoyé par une association de migrants pour un projet de développement, la Suisse doublerait la mise) ».

L'aide au retour fait partie des mesures à améliorer dans le cadre de la politique migratoire de la Suisse ainsi que la promotion des « retours temporaires de migrants qui souhaitent mettre leurs compétences au profit du développement de leur pays d'origine, sans toutefois perdre leur droit de poursuivre leur vie et leur intégration en Suisse ».

Descente dans l'arène

Dans sa déclaration, la FGC ne fait pas qu'exiger des actions de la part des autorités. Elle prend ses responsabilités en s'imposant de nouveaux rôles. Ainsi a-t-elle pris l'engagement de «dénoncer la négociation et l'application des accords commerciaux qui se font au détriment des pays en voie de développement».

Elle se déclare prête à «coopérer avec différentes structures associatives de migrants en vue d'accompagner des projets novateurs d'aide au retour» et de les informer sur les possibilités alternatives de transferts de fonds. La FGC veut également répertorier les compétences des migrants établis en suisse dans le but de les impliquer dans le processus de développement de leur région d'origine. Les formations relatives aux questions de développement organisées par la FGC seront ouvertes aux associations de migrants.

Cette déclaration a été adoptée le 13 janvier dernier par les organisations membres de la FGC et diverses associations de migrants basées à Genève. Il ne reste plus que la traduction en actions concrètes de ces très bonnes intentions.

Nicole NSANGU

*Le texte intégral de la déclaration et le compte-rendu du deuxième Carrefour genevois de solidarité sont disponibles au bureau de la FGC situé rue Amat 6, 1202 Genève. voir aussi www.fgc.ch

©VDE/Andy Mack

Le feu a ravagé la salle d'accueil et endommagé les autres pièces du rez-de-chaussée.

Brève

L'Agora se réfugie aux Tattes

Le rez-de-chaussée du bâtiment A du foyer des Tattes à Vernier abrite désormais l'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), ainsi qu'ELISA et les Scribes pour l'asile (Assistance juridique). La Maison de la Croisette où travaillaient ces associations de défense de l'asile a pris feu le mardi 3 mars au petit matin. Selon la police, le feu a totalement ravagé la salle d'accueil et endommagé les autres pièces du rez-de-chaussée. A l'étage, les dégâts sont essentiellement dus à la chaleur et à la fumée. A la suite de cet incendie, les aumôniers et les bénévoles de l'AGORA, d'ELISA et des Scribes, avec l'aide de requérants d'asile, ont évacué les documents et archives sauvés des flammes, ainsi que les meubles et la vaisselle encore utilisables. La Maison de la Croisette, un bâtiment appartenant à l'Etat de Genève était vouée à la démolition pour laisser la place à IKEA.

Andy MACK

Multiculturalité

A Neuchâtel, la cohésion multiculturelle passe par des cours intensifs de français

Dans le cadre de ses efforts dans le domaine de l'intégration des étrangers, le canton de Neuchâtel a mis en place des cours intensifs de français destinés aux personnes admises provisoirement et aux réfugiés statutaires par le biais du Service de la cohésion multiculturelle (COSM).

Créé en 1990, le service de la cohésion multiculturelle (COSM) – anciennement appelé Bureau du délégué aux étrangers – est un service de l'administration cantonale rattaché au Département de l'économie. Actif dans le domaine de l'intégration des étrangers et dans la prévention du racisme, il a pour mandat principal de favoriser les contacts et la compréhension entre les populations autochtones et migrantes. Il conseille et renseigne tous les migrants, indépendamment de leur statut de séjour et garantit la confidentialité.

©VDE

L'acquisition d'une base en français est nécessaire à une intégration professionnelle.

Depuis janvier 2008, le COSM est responsable de la gestion des forfaits d'intégration versés au canton par la Confédération pour les personnes admises à titre provisoire (permis F) et les réfugiés statutaires. Il a ainsi mis sur pied des cours intensifs de français qui ont débuté en janvier 2008 et qui sont donnés par l'alliance des centres de formations pour adultes du canton de Neuchâtel (CEFNA).

Objectif: intégration professionnelle

Ayant pour objectif principal l'acquisition d'une base en français nécessaire à une intégration professionnelle, ces cours s'adressent actuellement à des personnes débutantes et visent à atteindre le niveau A2 (pour comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées). Ces personnes devraient être au bénéfice d'un permis F ou d'un statut de réfugié. Dans la mesure des places disponibles, des requérants avec un permis N sont également admis.

Collaboration avec le Service des migrations

Pour atteindre cette population, le COSM travaille en coordination avec le Service des migrations et les œuvres d'entraide dont les assistants sociaux sont en contact direct avec les personnes intéressées, et les envoient au COSM. Celui-ci enregistre les inscriptions et les transfère ensuite au CEFNA qui se charge alors de convoquer les participants.

Les cours sont donnés à Neuchâtel au Centre professionnel du Littoral neuchâtelois. A La Chaux-de-Fonds, ils sont dispensés au Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises où la classe a été dédoublée en raison d'une grande fréquentation, démontrant l'intérêt pour ce genre de projet.

Développements en perspective

Le COSM souhaite pouvoir ouvrir une deuxième classe à Neuchâtel et relever le niveau des cours jusqu'au niveau B1 (pour comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs…), suite au souhait exprimé par les participants de vouloir se former davantage.

En raison de ce bilan intermédiaire et des échos positifs des personnes intéressées, l'ouverture d'une classe spécifique pour les demandeurs d'asile à La Chaux-de-Fonds (où la demande est la plus importante) est actuellement à l'étude en collaboration avec le Service des migrations (SMIG).

Dominique HUSNIYA

Des professionnels de l'intégration et de la prévention du racisme

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) offre une palette de prestations très variées qui visent principalement la promotion de la cohésion multiculturelle entre les populations autochtones et migrantes vivant dans le canton de Neuchâtel.

Pour atteindre ces objectifs, il offre, en plus des formations spécialisées dans le domaine de l'intégration, des conseils et des soutiens en cas de confrontation à un problème de racisme. Il propose également un programme cantonal d'intégration permettant aux participants de se familiariser avec la vie en Suisse et la langue française pour améliorer leur accueil dans leur commune respective. Il assure également des médiations entre les autorités et les instances officielles du canton ou les institutions privées et les collectivités étrangères.

En outre, le COSM offre des consultations et des informations sociales aussi bien aux privés qu'aux services spécialisés et professionnels; il soutient des projets d'intégration des étrangers et gère un large réseau d'interprètes communautaires qui assurent une traduction orale et écrite de qualité dans quelque 40 langues et en toute confidentialité.

Pour tout contact:
COSM La Chaux-de-Fonds
Av. Lépolod-Robert 90,
2300 La Chaux-de-Fonds
tél. 032 889 74 42

COSM Neuchâtel
Rue des Beaux-Arts 13
2000 Neuchâtel
tél. 032 889 48 50

Anniversaire

Intégration des femmes migrantes: 15 ans de succès à Neuchâtel

L'association RECIF du canton de Neuchâtel fête ses 15 ans de succès par une invitation à toutes les femmes de venir expérimenter ses activités, se former et profiter de l'espace enfants durant les ateliers et les cours de l'association.

Créée en 1994 par un groupe de quatre femmes, le Centre de rencontres et d'échanges interculturels pour femmes réfugiées, immigrées et Suisses, RECIF, œuvre dans deux lieux, un en ville de Neuchâtel et l'autre à La Chaux-de-Fonds. Lors d'une rencontre, l'animatrice et coordinatrice du centre de Neuchâtel, Sylvie Augier Rossé nous a dressé le bilan de ces 15 années.
Le but principal de RECIF est l'intégration sociale et professionnelle des femmes migrantes et de leurs enfants. Elle favorise les rencontres entres femmes de différentes nationalités en Suisse, informe les femmes dans les domaines de l'apprentissage du français et de la santé.

Les offres de formation
Des cours sont organisés pour les femmes qui ne savent pas écrire, de même qu'un enseignement du français de différents niveaux parlé et écrit. RECIF organise aussi une formation d'aide ménagère, divers ateliers et des activités ponctuelles. De plus, une fois par mois, une discussion a lieu, qui porte sur le thème de la santé. La prochaine discussion a pour sujet les maladies enfantines et les vaccins. Une série de cours intensifs est également planifiée pour faciliter l'accès au marché du travail ou à une formation qualifiante. L'association dispose d'une garderie où les mères peuvent laisser leurs enfants pendant qu'elles participent à une activité.
RECIF s'adresse à toute femme qui cherche un lieu de rencontres propice aux échanges, souhaite acquérir des connaissances pratiques qui facilitent son intégration, désire créer des contacts amicaux et sociaux.
En 15 ans, RECIF a développé son espace enfants. Au début il consistait en une salle qui n'était pas équipée, alors qu'aujourd'hui, une éducatrice de la petite enfance secondée par une petite équipe accueillent les enfants dès l'âge d'un mois jusqu'à 5 ans pour apprendre le français et se préparer à la scolarité.
En 1994, un seul centre existait, à Neuchâtel. Actuellement, un deuxième est ouvert à La Chaux-de-Fonds, appelé Haut-Récif. Il travaille en étroite collaboration avec celui de Neuchâtel.
Les deux entités accueillent environ 300 personnes, lesquelles sont encadrées et conseillées par une soixantaine de bénévoles et cinq salariées à temps partiel.

Besoin d'argent
Le souhait de RECIF c'est d'avoir suffisamment d'argent pour continuer ce beau trajet. Il s'agit d'une association indépendante qui doit trouver elle-même une partie des moyens nécessaires à son fonctionnement. Les pouvoirs publics, le canton de Neuchâtel, la commune, les privés, les entreprises et une participation symbolique des participantes assurent une partie du financement, mais celui-ci est loin d'être suffisant.
RECIF a besoin de vous! Une cotisation de membre, un don, du travail bénévole ou même du matériel sont une aide appréciée qui contribue à favoriser concrètement l'intégration des femmes migrantes en Suisse.

David MBAI

Pour soutenir RECIF:
Compte Postal
20-1595-6. Chaque don, même le plus minime, est le bienvenu.

©VDE/David Bair

RECIF s'adresse à toute femme qui cherche un lieu de rencontres propice aux échanges, souhaite acquérir des connaissances pratiques qui facilitent son intégration.

Une pétition contre un centre sur le Plateau de Diesse

Le Conseil communal de Lamboing invite la population à signer une pétition contre l'ouverture d'un centre de requérants d'asile sur le plateau de Diesse. Un centre qui doit accueillir 200 ressortissants étrangers dès le mois de mai sur l'ancien site du village de vacances de la Montagne de Douanne.
L'exécutif communal de Lamboing reproche aux autorités cantonales de ne pas l'avoir informé du projet et d'avoir été mis devant le fait accompli alors que le futur centre sera situé à moins d'un kilomètre de la commune. Il s'inquiète des conséquences pour l'image de la commune, mais aussi pour l'économie et le tourisme.
Le Service cantonal des migrations ignorait mardi qu'une pétition circulait contre l'ouverture du centre. Pour les autorités, aucune pétition n'a pu empêcher l'ouverture d'un tel espace pour requérants. On comprend l'inquiétude de la population, on veut aussi la rassurer. Le Service des migrations attend de savoir combien de nouveaux demandeurs la Confédération attribuera au canton avant de transférer éventuellement des requérants de Bienne sur le Plateau de Diesse.

Radio Fréquence Jura

Hébergement

Les «cas Dublin» sont accueillis dans un sous-sol

Depuis le 16 février 2009, les requérants identifiés comme des «cas Dublin» sont logés dans un abri de la Protection civile à Nyon. Ces résidents ont déjà déposé une demande d'asile dans un pays tiers et devront y retourner. Reportage.

© VDE/Chaouki Daraoui

Les résidents de l'abri souffrent plus de l'incertitude que de leurs conditions de vie.

«Ici, tout ressemble à une cave: il n'y a pas de fenêtre. Nous sommes logés là comme si nous étions des trafiquants de drogue. Mais en fait nous sommes simplement venus demander la sécurité».

Salem, Togolais de 29 ans, a déposé une première demande d'asile en Italie. C'est ce qui lui vaut d'être logé dans la nouvelle structure ouverte par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en sous-sol, à l'entrée de la ville de Nyon. Cet abri de la Protection civile héberge une centaine d'hommes dont les empreintes digitales ont été enregistrées dans la base de données européenne et qui pourraient être expulsés dans les deux à trois mois.

A l'intérieur de l'abri, les regards sont vides. D'après l'EVAM, l'utilisation d'une structure de la Protection civile n'est pas idéale, mais c'était la seule solution face à l'afflux massif de requérants ces derniers mois.

Besoin de dignité

Pour Salem, le choc est rude: «C'est la première fois que je vis en souterrain. Je ne suis qu'un immigrant innocent, je n'ai fait de mal à personne. J'ai quitté le Togo, car il n'y a pas de changement politique depuis 40 ans, et nous avons besoin d'un minimum de dignité.»

L'EVAM est conscient que ce lieu est à la limite de la dignité humaine, puisqu'il a décidé de ne pas y placer des familles avec enfants. A l'intérieur, les collaborateurs de l'établissement ont fait ce qu'ils ont pu pour améliorer un peu le confort: on y trouve deux salons avec téléviseurs, deux bureaux pour l'infirmerie et l'assistante sociale, une petite salle à manger en face de la réception.

Les occupants n'ont pas la possibilité de faire la cuisine. La nourriture leur est donnée en nature: des morceaux de pain, de la confiture, du beurre et des fruits le matin, un sandwich à midi et un repas chaud et varié le soir. Des boissons - thé, café, jus - sont disponibles toute la journée.

Malgré la dureté des lieux, l'accueil est très chaleureux et les efforts de tous les collaborateurs de l'EVAM sont clairement remarqués et soulignés par les résidents: l'assistante sociale, jeune et active, est toujours souriante; les agents de sécurité sont professionnels, tous avec de bonnes compétences en communication.

Ouattara, un Ivoirien de 20 ans apparemment pas concerné par la procédure Dublin (lire page 7), a été transféré lui aussi à Nyon. Il exprime sa colère:«L'EVAM a le droit de choisir ses logements selon sa capacité, mais je n'arrive pas à comprendre pourquoi je suis ici, c'est une erreur de leur part, il faut vérifier.» Tres mécontent, Ouattara précise que ses empreintes digitales n'ont jamais été prises ailleurs. Il ajoute: «Tout le monde ici est choqué par mon cas.»

Quant aux conditions de logement, Ouattara reste nuancé: «Les repas sont moyens, mais les assistants sont très gentils et ils font leur travail, les agents de sécurité également».

Manque d'information

Les résidents se plaignent surtout du flou qui pèse sur leur statut. Adam Mohamed, né en 1979 au Darfour, se heurte à l'impossible et évoque sa difficulté à comprendre ce qui se passe:«Je n'ai eu aucune information sur la procédure Dublin. Et je n'ai pas pu bloquer la décision de me transférer ici», explique-t-il. Adam avoue qu'il a demandé l'asile en Italie, mais les Italiens ne lui ont rien donné à part un permis de séjour, sans aucune autre aide. Il ajoute qu'il a été sans logement, ni assistante sociale. «Ils m'ont laissé dans la rue», conclut-il.

> L'EVAM est conscient que ce lieu est à la limite de la dignité humaine, puisqu'il a décidé de ne pas y placer des familles avec enfants.

Afin d'humaniser l'accueil, l'EVAM propose des activités avec des animateurs à l'Esp'Asse, une structure de jour ouverte 7 jours sur 7. On y trouve du matériel de sport, des instruments de musique et un espace internet, autrement dit un endroit moins oppressant que les murs de l'abri pour ces hommes qui devront reprendre bientôt les routes incertaines de l'exil.

Chaouki DARAOUI

Santé mentale

Des cris dans l'obscurité des foyers

La plupart des requérants d'asile ont un passé de souffrance: guerre, torture, conflit, occupation... L'abandon de la famille et de la terre des ancêtres aggrave encore cette situation. A cela s'ajoutent les difficultés liées à la procédure d'asile et aux conditions de vie dans le pays d'accueil.

Fadi Hassan a fait une tentative de suicide fin 2008. Ce jeune Palestinien de 26 ans souffre de vertiges et d`angoisses qui apparaissent quand il se trouve seul. Il n`arrive pas à dormir à cause des souvenirs et des cauchemars. Maigre, avec un visage creusé et une absence totale de sourire, il vit seul au centre de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) à Crissier. Il est cependant issu d'une famille de onze personnes. En Suisse depuis huit mois, il vit souvent dans la crainte d'être expulsé. Une réponse négative à sa demande d`asile a bouleversé sa vie et l'a plongé dans un état de «décompensation totale», explique-t-il.
Depuis qu'il est exilé, il a rencontré des problèmes avec sa famille et des conflits ont éclaté avec son père. Dans ce temps figé, sa mère est morte. Sa fragilité en a été accentuée.
Pris dans ce climat de stress et de désespoir, il est maintenant entré dans l'aliénation, avec un sentiment «d'ennui, de révolte, de déception et de désespoir».
Fadi Hassan n'est pas le seul à souffrir. Chez la plupart des requérants d'asile, beaucoup de souvenirs sont gardés en mémoire, même si certains ont réussi à refaire leur vie. Les incidents de leur voyage, au cours desquels ils ont été victimes d'agressions physique et psychologique, remontent parfois à la surface. A cela s'ajoute la longue attente dans les centres des pays de transit. L'instabilité est ensuite maintenue à cause de la pression administrative et des longs délais avant qu'une décision soit prononcée en Suisse. Pour beaucoup de demandeurs d'asile, l'attente peut durer des années.

Rupture avec l'insupportable
Les sentiments de lassitude, d'ennui, d'angoisse du requérant lors de la période d'attente, entre l'introduction de la demande d'asile et l'obtention d'une réponse définitive, peuvent créer une perturbation avec l'environnement social. Souvent, la folie et les tentatives de suicide se manifestent… Il s'agit tout simplement d'actes de rupture avec l'insupportable.
Ilyas Falah, demandeur d'asile d'origine irakienne, a le visage crispé et le regard vide. Agé d'une cinquantaine d'années, il est en Suisse depuis mai 2008. Après avoir passé par les centres de Vallorbe et de Sainte-Croix, il est maintenant résident au foyer de Crissier. M. Falah a laissé sa femme et sa petite fille en Irak après avoir subi des menaces de mort par des milices armées suite à ses critiques du rôle des religieux. A l'époque de Saddam Hussein, il avait déjà été condamné par le Tribunal de la révolution à cause de son ironie sur le régime politique.
Les derniers mois, au centre de Crissier, M. Falah a vécu une situation de désinsertion sociale. Il a la sensation d être regardé, suivi, ce que les psychologues appelleraient une «sensitivité vis-à-vis de l'entourage». La nuit, les cauchemars et les insomnies sont très fréquents. Souvent il tombe de son lit en criant à haute voix. Le matin, il préfère se rendre au cimetière, à côté du foyer. Il lui arrive de ne plus parler à personne pendant plus de deux jours.

Sentiments d'étrangeté
Le manque d'information sur la procédure d'asile et les droits des requérants ont compliqué sa situation. L'attente et les nombreux transferts ont participé à ce climat de stress. Il perd pied, il est envahi de sentiments d'étrangeté. Il parle lui-même de «perte de repères et de confiance». Son passé le hante.

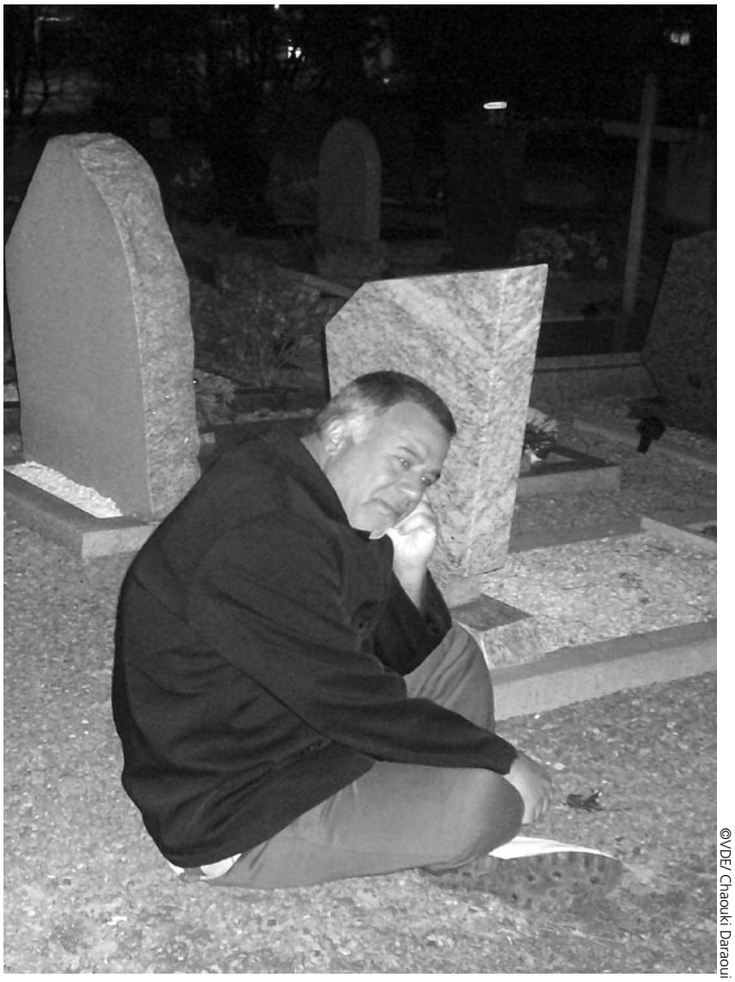
©VDE/ Chaouki Daraoui
Ilyas Falah va souvent promener son mal de vivre au cimetière de Crissier.

Récemment, il a fini par commettre une tentative de suicide devant le siège des Nations unies à Genève. A la suite de ce drame, il a passé un mois à l'hôpital psychiatrique de Lausanne.
Le sentiment d'étrangeté, la perte d'intérêt et les pensées négatives sont la réalité quotidienne dans laquelle survivent beaucoup de requérants d`asile. La lourdeur de la procédure de demande d'asile ne fait que compliquer cette situation. En vérité, un requérant n'est qu'un migrant involontaire; il a besoin d'un soutien psychologique et social. Une accélération de la procédure d'asile et la garantie que les droits des migrants sont respectés pourraient déjà contribuer à réduire l'impact psychologique de l'exil.

Chaouki DARAOUI

Rencontre

L'institut Notre-Dame de Lourdes s'installe pour un temps au Centre de formation «Le Botza»

Il n'y a rien de plus banal qu'un déménagement. Mais quand une institution pour enfants handicapés s'installe provisoirement dans un centre de formation pour requérants d'asile, c'est un événement.

Des liens se créent entre deux mondes étrangers qui ont pourtant plein de choses à échanger. Nous avons demandé à des enseignants spécialisés de Notre-Dame de Lourdes ainsi qu'à des requérants en formation au Centre «Le Botza» comment ils vivaient cette cohabitation.

Pierre-André Sierro, enseignant spécialisé
«Ma prise d'emploi à Notre-Dame de Lourdes a coïncidé avec le déménagement. Je n'ai donc pas de point de comparaison avec le fonctionnement de l'institution avant son installation au Botza. J'ai tout pris en bloc: l'institution, les enfants et le Centre du Botza. J'ai tout de suite apprécié la présence des requérants d'asile sur le site, c'est comme une partie du monde qui vient vers nous; cette ouverture me plaît beaucoup. A titre personnel, j'ai un grand intérêt pour l'Afrique; j'ai vécu un an en Mauritanie où j'ai participé entre autres à un recensement d'enfants handicapés.
Nous avons une classe de six enfants de 12 à 15 ans. Je ne dirais pas que le centre du Botza touche directement les enfants. Par contre, on peut essayer d'exploiter cette situation, de la prendre comme un plus. Dans le cadre de notre travail, par exemple, nous organisons une fois par semaine des sorties d'environnement dont le but premier est «d'aller dans le monde» avec les enfants et de voir comment il est fabriqué, de quoi il est constitué. Dernièrement, nous avons visité une entreprise de construction. Nous avons tout naturellement eu l'idée de faire visiter prochainement aux enfants l'atelier de serrurerie du Botza.
Le passage, le mouvement autour des enfants peut également s'avérer stimulant. S'adapter, pour certains, représente un effort, un défi. Je conclurai en disant que le monde de l'asile et celui du handicap ont en commun un mot: l'intégration. Nous avons donc beaucoup à partager, à commencer par les rencontres du quotidien.»

©VDE/Laki Bobua
Pierre-André Sierro

Christine Venetz. Enseignante spécialisée.
«Je pense que l'environnement du Centre du Botza n'interpelle pas particulièrement les enfants dont je m'occupe. Les enfants en général, et nos enfants en particulier, ne font pas de catégories. Ils ne voient pas des personnes étrangères autour d'eux, encore moins des requérants d'asile, mais tout simplement «des gens».
Ce que nous faisons à longueur de journée, c'est essayer de trouver une force dans n'importe quelle situation. Le côté intéressant de notre déménagement, c'est que, par la force des choses, nous sommes maintenant hors de notre structure; nous ne sommes plus «entre nous», mais confrontés à un autre regard.
Dans la vie quotidienne, j'observe peu d'interactions. Nous avons tous beaucoup à faire et chacun est concentré sur sa réalité. Par contre, le hall d'entrée est devenu un lieu où beaucoup de choses intéressantes se passent, par exemple, lorsque les enfants sortent en récré et que les requérants sont à la pause de leur cours de français. Il y a des gestes tous simples: un sourire, un bonjour, le fait de tenir la porte à un enfant en chaise roulante. J'ai vu parmi les requérants ou le personnel administratif des regards parfois pleins de points d'interrogation. «Pourquoi la personne qui accompagne un enfant ne lui ouvre-t-elle par d'office la porte?» Il y a pourtant une raison à cette attitude, et mon message serait d'encourager ceux qui ont des questions à oser les poser, tout simplement.»

Propos recueillis par Rassido BAYIRE

©VDE/Laki Bobua
Christine Venetz

Notre-Dame de Lourdes

L'Institut Notre-Dame de Lourdes accueille une soixantaine d'enfants et d'adolescents handicapés de 4 à 16-18 ans. Il abrite un internat et fait office d'école, tout en offrant une prise en charge thérapeutique et éducative.
Il y a quarante ans que l'Institut s'est installé dans un bâtiment construit pour lui à Sierre dans le quartier de Glarey. Aujourd'hui, il n'est plus adapté aux normes pédagogiques et de sécurité. Le Grand Conseil valaisan a donné le feu vert financier à une rénovation en profondeur. En attendant la fin des travaux annoncée pour 2010, la section francophone a déménagé à Vétroz, dans les locaux du pavillon de l'Association Cérébral-Valais et du centre de formation et d'occupation pour requérants d'asile du Botza. Quant à la section germanophone, elle s'est établie à l'Institut Sainte-Famille à Sierre.

Rédaction valaisanne

Les requérants d'asile apprécient

Et du côté des requérants, qu'est-ce que cette présence inattendue d'enfants handicapés apporte? Nous avons posé la question aux élèves d'une classe de français originaires de Somalie et d'Erythrée, ainsi qu'à trois participantes de l'atelier de couture, une Malgache, une Angolaise et une Erythréenne. Les rédacteurs VDE, l'un du Burkina Faso, l'autre de Mongolie, ont également donné leur point de vue.

Des messages de courage

Tout d'abord, les enfants sont les bienvenus. Par leur simple présence, ils amènent autre chose sur le site du Botza. Dawit fait part de son réel plaisir de les côtoyer. En les observant, dans leur quotidien parfois difficile, on attrape au vol des messages de courage et de force de vie. Yohannes ressent de la compassion quand il voit combien certains ont été touchés dans leur santé. Un bout de chou qui passe sur une chaise roulante rose, ça ne laisse pas indifférent…

le handicap est un coup du destin qui peut concerner tout le monde.

Pour Hassan, le handicap est un coup du destin qui peut concerner tout le monde. Il est d'avis qu'il faut témoigner du soutien à chacun. Luel fait remarquer qu'il est naturel que les personnes handicapées aient leur place au milieu des autres.

Regard sur les sociétés d'origine

A la question de savoir quelle est la prise en charge des enfants atteints d'un handicap dans leurs différents pays d'origine, les réponses recueillies sont nuancées. En Erythrée, diverses instances sont impliquées: le gouvernement, les ONG ou encore les milieux religieux. Robel signale que cette prise en charge reste plus effective dans les grandes villes que dans les petits villages.

En Somalie, une conséquence de la situation politique actuelle est la profonde désorganisation de la société; ainsi, les structures de prise en charge qui existaient il y a encore quelques années ont disparu. Les familles sont aujourd'hui totalement démunies et doivent assumer seules une situation de handicap.

Au Burkina Faso, le handicap reste considéré comme une malédiction, accompagnée de manifestations de rejet. Des associations essaient d'intervenir, mais leurs moyens sont dérisoires. Le handicap est pourtant très courant: dans certains villages, par exemple, une part importante de la population souffre de problèmes de vue. Souvent, les enfants valides doivent conduire les personnes aveugles qui vont mendier, car c'est leur seule façon de survivre.

Rassido BAYIRE

©VDE/ Laki Bobua

«Mais, si tu m'apprivoises, ma vie sera comme ensoleillée» Le Petit Prince, St Exupéry

Des femmes touchées

La présence des enfants touche tout particulièrement les participantes du cours de couture. Paulina vient d'Angola; elle a parfois mal au cœur, mais est avant tout impressionnée par l'immense travail de Notre-Dame de Lourdes:«Chez nous, la plupart des enfants en situation de handicap sont abandonnés. A cause de la guerre, des millions d'enfants normaux sont également à la rue. L'Etat prend des mesures en ouvrant par exemple des foyers qui assurent les soins de première nécessité, mais ça ne suffit pas». Myriame, de Madagascar, relève aussi la chance qu'ont les enfants suisses d'avoir un encadrement aussi attentif. Elle voudrait avoir la possibilité de travailler auprès d'eux. Helene, venue d'Erythrée, se sent parfois bousculée au niveau de ses sentiments. Elle dit que sa vision du handicap a totalement changé grâce à la présence des enfants:«Avant, j'avais peur. Aujourd'hui, tout a basculé; je les trouve magnifiques et adorables comme tout».

En Mongolie, on dit que la maladie vient sans avertir. On nous apprend à traiter les personnes spéciales comme les personnes handicapées avec douceur, sincérité et amour. Nous pensons que les personnes handicapées sont venues au monde pour accomplir une grande mission: celle de nous apprendre à éprouver de la compassion. L'Etat investit beaucoup dans des écoles, centres et foyers, mais bien sûr, cela ne ressemble pas à ce que l'on trouve ici. Pour les membres de la famille, ce n'est pas évident d'accompagner un enfant handicapé et parfois il y a de la déception.»

Urantuya ENKHTUYA SHAIKH

Portrait

Omar a réussi une belle intégration professionnelle malgré son handicap

L'exil n'a jamais été chose facile pour qui que ce soit, mais quand il s'agit d'une personne à motricité réduite, il nécessite encore plus de courage et d'efforts. Comme pour ce père de famille qui va tous les jours travailler, avec des béquilles.

C'est la routine aux caisses de la Coop de Lutry. A la sortie, nous abordons une cliente afin de solliciter son avis sur le monsieur qui l'a servie à la caisse. Sa réponse: «C'est un monsieur de couleur sympathique, s'exprimant dans un français presque parfait, avec une forme physique athlétique, et je peux dire du genre beau garçon.»
Omar Aden Moussa, avec son air indifférent, enchaîne les bonjours et les au revoir devant la file continue des clients. Mais ce n'est pas un employé tout à fait comme les autres: réfugié, il est également handicapé depuis qu'un docteur inexpérimenté lui a sectionné les nerfs de la jambe au cours d'une banale opération de l'appendicite. A l'époque, Omar Aden Moussa n'avait pas pu engager des poursuites, le médecin étant proche de la famille dirigeante de la République de Djibouti.

Contacts humains
À la pause, nous lui demandons ce qu'il pense de son travail. Il nous répond sans hésitation:«Je fais ce travail depuis 2006, je le trouve très vivant et il me plait beaucoup, parce que je côtoie une grande richesse humaine, des clients de toutes les couleurs, de tous les continents et de différentes cultures, avec qui j'ai tissé parfois des relations fraternelles».
Sorti d'une période de chômage d'environ quatre ans qu'il a su gérer avec sagacité pour ne pas tomber dans l'oisiveté, il nous donne sa recette de survie:«J'aidais des connaissances à motricité réduite à faire leurs achats, j'effectuais des traductions pour de nouveaux requérants d'asile de l'Afrique de l'Est, et ainsi de suite…»
Il n'a pas travaillé que chez Coop. Arrivé en Suisse au mois de mars 1993, il entreprend des cours de langue de six mois pour améliorer son français. À la fin des cours, il se lance dans la vie active et travaille pendant trois ans en qualité d'électricien dans une société basée à Lausanne, puis en tant que contrôleur qualité environ quatre ans dans une autre société de la région lausannoise. Il opère un nouveau changement de travail et entre au service de la Migros.

La famille d'abord
Pendant son temps libre, Omar Aden Moussa s'est toujours consacré au sport, natation et musculation. Mais il doit maintenant aussi accorder du temps à sa grande famille. Une famille vivante, composée de cinq enfants et de deux parents à motricité réduite, dont l'harmonie et le caractère humain ne laissent personne indifférent. Les enfants vous accueillent avec joie: «Tonton, vous restez avec nous, vous allez manger avec nous»…
Quant à son épouse Nima, elle se donne malgré son état physique toute la peine du monde pour que vous vous sentiez chez vous.
À la question de savoir comment ils vivent leur handicap en Suisse, Omar Aden Moussa réplique:«Sans problème, d'ailleurs presque tout est fait ici pour qu'on se sente bien et que notre handicap ne devienne pas une fatalité. Ça na jamais été un obstacle pour notre intégration.»

L'exil dès l'enfance
Quand on lui demande de raconter un peu son passé, il observe un moment de silence et commence:«Je suis né le 20 septembre 1972 à Addis-Abeba, la capitale de l'Ethiopie. J'ai quitté mon pays natal à l'âge de 6 mois à destination d'un camp de refugiés situé à Dikhil, la ville chef-lieu d'un district du sud-ouest de la République de Djibouti. A l'âge de 6 ans, j'ai entrepris mes études dans les écoles publiques de la localité. En l'absence d'un soutien spécifique aux personnes à motricité réduite, et du fait que je n'avais pas la nationalité djiboutienne, je n'ai pas pu continuer mes études. L'éducation que j'ai suivie à Djibouti se limite aux six classes de l'école primaire. J'ai alors commencé un travail à la section de Handicap international à Djibouti où je suis resté en fonction pendant quatre ans. Durant mon temps libre, j'étais actif dans l'équipe sportive handicapée de Djibouti dans la branche des sports collectifs, le basket-ball et le handball».
En 1993 enfin, Omar Aden Moussa a pu faire partie d'un groupe de réfugiés que la Suisse, sur demande du Haut-commissariat aux réfugiés, a accepté d'accueillir sur son sol.

©RP

Aden Moussa : «Tout est fait ici pour qu'on se sente bien et que notre handicap ne devienne pas une fatalité».

Hassan CHER

Témoignage

«J'ai passé un an à Voix d'Exils»

Alexandra Felder fait une recherche sur les activités des requérants d'asile. Elle raconte son expérience d'un an dans notre magazine.

Pour consolider mon travail de thèse de doctorat en sociologie, j'ai consacré une année de mes recherches à observer le travail des rédacteurs de *Voix d'Exils*.

L'envie d'effectuer une recherche sur les activités des requérants d'asile à la rédaction de *Voix d'Exil* m'est venue il y a à peine deux ans. J'avais entendu parler de *Voix d'Exils* à l'Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA) où j'effectuais également des recherches de terrain pour ma thèse. Je suis tombée sur quelques exemplaires du journal. Quand j'ai constaté que les articles étaient écrits par les requérants d'asile eux-mêmes, j'ai décidé de prendre contact avec la rédaction pour observer de près l'activité et les motivations des personnes qui prennent part à un travail aussi complexe que la recherche et l'écriture des articles sur l'asile en Suisse. Comment s'y prennent-elles pour réfléchir et écrire sur d'autres requérants d'asile qui vivent les mêmes difficultés, et sur l'actualité de la politique d'asile? J'ai mis les pieds pour la première fois à la rédaction de *Voix d'Exils* en février 2008. Sur invitation du responsable de la rédaction, j'ai pris part à plusieurs réunions des rédactions cantonales à Lausanne et Genève.

Ma recherche qualitative de psycho-sociologie porte sur des activités des demandeurs d'asile. J'essaie de montrer la réalité des requérants que je rencontre et le sens qu'ils donnent à ce qu'ils font. Au cours de cette recherche, j'ai pu rencontrer une quarantaine de personnes dans différents milieux d'activité. Aujourd'hui, la période d'enquête sur le terrain est terminée, et je passe à l'analyse des données et à la rédaction.

Choses vues

A l'heure du départ de ***Voix d'Exils***, je peux dire que les rédacteurs prennent à cœur leur mission. J'ai noté que les entretiens avec les personnes extérieures sont préparés avec soin. Les sujets ne sont pas traités sous le coup de l'émotion malgré le fait que le discours politique sur l'asile devienne de plus en plus agressif. Souvent, je me suis mise à la place des rédacteurs. Je pense que face aux injustices et à l'exclusion, faire ce travail de façon impartiale demande un effort particulier de leur part.

©VDE

Alexandra Felder (deuxième à partir de la droite) a pu discuter avec plusieurs membres de la rédaction genevoise sur leur vécu.

J'aime beaucoup la rubrique «Requérant qui gagne». Elle m'est utile dans mon travail de thèse, car on a tendance à penser que l'asile c'est uniquement un monde misérable, sans issue. Or, il y a des requérants qui réussissent, à force d'investissement personnel et, très important, par la création d'un réseau social solide.

J'ai pu observer que les rédacteurs ont peu de moyens à leur disposition. La rédaction de Genève a trois ordinateurs pour un effectif de six personnes, un seul appareil photos. Il faut une organisation stricte pour permettre à tous les rédacteurs de pouvoir travailler décemment. Je trouve que c'est un travail valorisant pour les rédacteurs mais ils ont besoin de plus de moyens pour se sentir vraiment à l'aise. Aussi, je suis surprise de l'investissement constant et bénévole de plusieurs rédacteurs dans cette activité depuis plusieurs années. C'est extraordinaire.

Je souhaite que les responsables du concept *Voix d'Exils* continuent de faire confiance aux requérants d'asile qui portent un regard direct sur leur monde et se font entendre. Car cette activité est aussi valorisante pour l'institution qui permet ainsi à ces personnes de participer concrètement à la réflexion et la construction de la société. Symboliquement, cette participation est très importante dans une société démocratique.

Vive la diversité

Pour moi, la rédaction est aussi un lieu d'échanges interculturels et intergénérationnels. On y trouve des gens qui viennent d'un peu de partout et en plus il y a des femmes et des hommes de différentes origines sociales, religieuses, etc. Cette interaction est très intéressante. J'en ai fait un lieu d'apprentissage, d'acquisition des informations avec différents points de vue. Ma présence à Voix d'Exils a été l'occasion de rencontrer des personnes qui ont des parcours de vie riches et variés. J'ai de quoi écrire plusieurs thèses! J'ai discuté ouvertement avec tous les rédacteurs sur leur vécu et leur avenir en Suisse, à plusieurs reprises.

La thématique du vécu des demandeurs d'asile, et les expériences que j'ai faites pendant cette recherche, vont certainement m'accompagner toute ma vie. Il y a des moments où je me dis que c'est lourd, et que j'aimerais bien prendre un peu de distance par rapport à ce monde particulier. Mais cela fait dix ans que je suis là-dedans. J'ai même déjà pensé que j'aurais pu prendre un sujet plus léger que ça. Mais bon, je pense que mon chemin est tracé!

Alexandra FELDER
Propos recueillis par Luyindula NGIMBI & Marie-Eléonore ESSAGA

Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les porte-monnaie !

1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réservé aux requérants d'asile.
2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 28.-
3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation.

Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général
Service communication
Cours de Rive 12
1204 Genève
Téléphone : 022 420 53 00
E-mail : publications.hg@hospicegeneral.ch

www.voixdexils.ch

Voix d'Exils N° 34
Tirage : 4'000 exemplaires

Editeur : Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève.
Responsable d'édition : Mireille Vallette Herbez
Responsable de la rédaction : Frank Kodbaye
Mise en page : Rébecca Pittet

RÉGIONS

Rédaction genevoise
Rue Rothschild 58 – 1202 Genève
Tél. 022 420 45 03/04
E-mail: info@voixdexils.ch
Anderson Makedi, Luyindula Ngimbi, Aida AL-Khatib, Marie-Eléonore Essaga. Balabi Posho

Rédaction neuchâteloise
Office social de l'asile
Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel
Tél. 032 889 81 22 ou 032 889 81 33
Fax 032 889 81 28
E-mail: daniel.kienholz@ne.ch
Responsables de rédaction:
Daniel Kienholz, Marie-France Bitz, Roselyne Petruzzi
Rédacteurs: Dominique Husniya, David Mbai

Rédaction valaisanne
Centre de Formation «Le Botza»
Zone industrielle – 1963 VETROZ
Tél. 027 345 39 03 ; Fax 027 346 39 11
E-mail: Christiane.briguet@admin.vs.ch
Responsables de la rédaction:
Christiane Briguet, Christiane Terrettaz
Rédacteurs: Rassido Bayire, Laki Bobua, Urantuya Shaikh, Gholam Khatibi,

Rédaction vaudoise
EVAM, rue Bugnon 42, 1020 Renens
Tél. 021 557 05 42
Responsable de la rédaction:
Emmanuelle Marendaz-Colle
Coordinateur de programme d'occupation :
Afif Ghanmi
Rédacteurs: Hassan Cher, Chaouki Daraoui

Ont collaboré à ce numéro:
Dr Sophie Durieux-Paillard, Alexandra Felder, Fernand Melgar (photos)